

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

C O U R S U P É R I E U R E
(Recours collectif)

NO. 200-06-000135-114

DANIEL THOUIN

-et-

L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
AUTOMOBILE

Demandeurs/Représentants

-c.-

CST CANADA Co. et als.

(voir annexe A pour la liste des défendeurs)

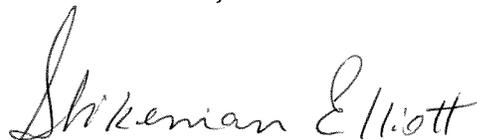
Défendeurs

COMPARUTION EN REPRISE D'INSTANCE

Les procureurs soussignés comparaissent en reprise d'instance pour CST Canada Co. en remplacement d'Ultramar Ltée, le tout conformément et pour les motifs énoncés à l'affidavit de M^e Marie-Hélène Béland attestant les faits qui y donnent lieu et annexé à la présente comparution.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 5 juin 2015



STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(M^e Louis P. Bélanger)

Procureurs de CST Canada Co.